# Le B2I en Lettres - Histoire

# Document de Synthèse

## Sommaire

#### I) Synthèse des textes officiels

- Le B.O. n°34 du 22 septembre 2005
- Le B.O. n°29 du 20 juillet 2006
- Le B.O. n°42 du 16 novembre 2006
- Annexe III du B.O. n°29 du 20 juillet 2006
- Feuilles de position et Attestations individuelles

#### II) Valider le BII en Lettres-Histoire

- Les domaines de compétences
- Table récapitulative des items
- Table des Activités proposées pour la validation du BII

#### III) Les ressources sur le Net

- Les textes officiels sur le net.
- Tests et Questionnaires pour vérifier l'acquisition des compétences.
- Propositions de mise en place en Histoire et Géographie.
- Les applications GIBII et SACOCHE.



## Première partie :

# Synthèse des textes officiels

- Le B.O. n°34 du 22 septembre 2005
- Le B.O. n°29 du 20 juillet 2006
- Le B.O. n°42 du 16 novembre 2006
- Annexe du B.O. n°29 du 20 juillet 2006
- Feuilles de position
- Attestations officielles



#### B.O. N°34 du 22 septembre 2005

#### Étudier et enseigner dans la société de l'information

Tout citoyen est aujourd'hui concerné par l'usage désormais banalisé d'outils informatiques.

L'éducation nationale contribue naturellement à ce projet d'une société de l'information pour tous qui nécessite un effort éducatif ambitieux.

Son rôle est de dispenser à chaque futur citoyen la formation qui, à terme, lui permettra de faire une utilisation raisonnée des technologies de l'information et de la communication, de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements et d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations.

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école dispose que la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun. La "maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication" est l'une des cinq composantes de ce socle commun.

Tout enseignant est donc désormais plus que jamais concerné par l'usage des outils propres à ces technologies et à leur intégration dans les pratiques pédagogiques.



#### Les TIC dans les écoles et établissements

Il est recommandé de désigner un coordinateur pour les technologies de l'information et de la communication dans chaque établissement. Il apporte sa contribution, en relation avec les responsables TIC académiques, au pilotage des TICE dans l'établissement.

Ce dispositif, sous le pilotage du chef d'établissement et avec l'aide du coordinateur TIC doit permettre de proposer aux enseignants et élèves un réel accompagnement des usages des TIC.

#### Les brevets informatique et internet

Les B2i constituent des attestations de compétences développées par les élèves tout au long de leur cursus lors d'activités intégrant les TIC dans le cadre de l'enseignement scolaire. Ainsi il est rappelé que la validation ne s'effectue pas en fin de cycle mais tout au long des cycles.

#### Délivrance de l'attestation

- L'attestation est délivrée à tout élève pour lequel au moins 80% des items ont été validés, à condition qu'ils soient répartis dans chacun des domaines de compétences.
- Au moins deux disciplines différentes doivent intervenir pour pouvoir valider l'attestation du B2i.
- Dans chaque domaine, au moins 50 % des items doivent avoir été validés.
- Il est rappelé que tous les enseignants (y compris donc les documentalistes) ont vocation dans les lycées/CFA à valider le B2i.



#### Recommandations

#### Il est indispensable:

- que les feuilles de position du B2i école soient systématiquement transmises, par les écoles, lors du passage au collège et que les feuilles de position du collège soient systématiquement transmises à l'établissement où l'élève poursuit son cursus ; cette gestion peut être facilitée lorsque l'académie met à disposition des écoles et établissements un outil de gestion qui pourra, à terme, être intégré aux environnements numériques de travaild'expérimentation;

- que les structures de pilotage dans l'établissement assurent l'organisation du B2i (et en particulier la répartition des tâches entre les différentes disciplines);
- que soit organisée une politique d'accompagnement du B2i dans chaque académie, en s'appuyant sur le réseau des coordinateurs TIC d'établissement, afin notamment de favoriser l'information des écoles et établissements sur les ressources académiques et nationales.

#### La formation des enseignants

Les enseignants sont particulièrement concernés par l'usage des outils propres à ces technologies et par leur intégration dans les pratiques pédagogiques. Aussi l'obtention du C2l niveau 1 sera à terme exigée de tous les étudiants entrant à l'IUFM. Celui-ci amènera les professeurs stagiaires au niveau 2 du C2l, c'est-à-dire à la capacité d'utiliser les TIC dans leur pratique pédagogique.



#### B.O. N° 29 du 20 juillet 2006

Article 1 - Le brevet informatique et internet est une attestation qui comporte trois niveaux de maîtrise des technologies de l'information et de la communication.

Le niveau école atteste l'acquisition de connaissances, capacités et attitudes que les élèves doivent maîtriser à l'issue de l'école primaire.

Le niveau collège atteste l'acquisition des connaissances, capacités et attitudes que les élèves doivent maîtriser à l'issue de leur scolarité au collège.

Le niveau lycée atteste l'acquisition des connaissances, capacités et attitudes que les élèves doivent maîtriser à l'issue de leur scolarité au lycée (enseignement général, technologique ou professionnel).

Le cas échéant, le brevet informatique et internet collège peut être délivré aux élèves des lycées professionnels, aux élèves et apprentis des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage gérés par les établissements publics locaux d'enseignement, et le brevet informatique et internet lycée, aux élèves et apprentis des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage gérés par les établissements publics locaux d'enseignement.

Article 2 - L'évaluation des connaissances, capacités et attitudes des élèves s'effectue dans le cadre des horaires et des programmes d'enseignement en vigueur.

En vue de la délivrance de ces attestations, une feuille de position par niveau est utilisée pour chaque élève. À la demande de l'élève, tout enseignant valide progressivement la feuille de position relative à l'un des niveaux susmentionnés.



Article 3 - L'attestation relative au brevet informatique et internet (B2i) est délivrée soit par le ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, soit par d'autres ministères ou établissements publics en application de conventions passées avec le ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'attestation fait l'objet d'un modèle national défini par le ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 4 - L'attestation du niveau obtenu pour le brevet informatique et internet est délivrée par le directeur d'école ou le chef d'établissement.

Article 5 - Les orientations pédagogiques et la définition des contenus du brevet informatique et internet école sont fixées conformément à l'annexe I du présent arrêté.

Les dispositions contraires au présent arrêté figurant en annexe V de l'arrêté du 25 janvier 2002 susvisé sont abrogées.

Les orientations pédagogiques et la définition des contenus du brevet informatique et internet collège sont fixées conformément à l'annexe II du présent arrêté.

Les orientations pédagogiques et la définition des contenus du brevet informatique et internet lycée sont fixées conformément à l'annexe III du présent arrêté.

Article 6 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire de l'année 2006-2007.

Article 7 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.



#### B.O. N°42 du 16 novembre 2006

#### 1 - Objectifs du brevet informatique et internet

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) font désormais partie du paysage économique, social, culturel et éducatif. Elles sont largement utilisées tout au long de la vie professionnelle et privée. Il appartient à l'école de faire acquérir, par chaque élève, les compétences lui permettant d'utiliser de façon réfléchie et efficace ces technologies et de contribuer à former ainsi des citoyens autonomes, responsables, doués d'esprit critique.

#### 2 - Compétences visées

Cinq domaines identiques pour les trois niveaux (École, Collège, Lycée) du B2i :

- domaine 1 : s'approprier un environnement informatique de travail ;
- domaine 2 : adopter une attitude responsable ;
- <u>domaine 3</u>: créer, produire, traiter, exploiter des données;
- domaine 4 : s'informer, se documenter ;
- domaine 5 : communiquer, échanger.

Pour chaque domaine et à chaque niveau est défini un objectif, correspondant à la compétence attendue. Cette compétence associe des connaissances, des capacités et des attitudes, évaluées au travers de plusieurs items.



#### 3 - Modalités de vérification des compétences

Les compétences constitutives du B2i sont donc développées et validées dans le cadre des activités pédagogiques disciplinaires, interdisciplinaires ou transversales menées dans les écoles et les établissements d'enseignement et de formation.

Pour chaque niveau, une "feuille de position B2i" décline les items permettant de valider la compétence visée.

Seules ces feuilles de position permettent de délivrer le B2i, mais afin d'en faciliter l'appropriation par les élèves, les équipes pédagogiques peuvent élaborer d'autres documents explicitant les compétences attendues.

À l'école, au collège, au lycée, dans la section d'apprentissage ou dans le centre de formation par l'apprentissage géré par un établissement public local d'enseignement (EPLE), la validation est réalisée tout au long des cycles d'apprentissage et non pas seulement de manière terminale.

Tous les enseignants (y compris le professeur documentaliste) ont vocation à valider les items constitutifs des compétences qui figurent dans les feuilles de position du B2i.

Ils valident progressivement les items lorsque l'élève ou l'apprenti estime les avoir acquises. Chaque enseignant indique la date, son nom et, au delà du premier degré, la discipline ou l'activité dans laquelle la compétence est validée.



#### 4 - Délivrance des attestations

Au collège, au lycée et dans les CFA et SA gérés par des EPLE, l'attestation du B2i ne peut être délivrée que si au moins deux disciplines figurent sur la feuille de position.

Pour chaque niveau, le B2i est acquis lorsque 80 % des items sont validés (en dehors des items optionnels pour ce qui concerne le B2i lycée) et qu'au moins la moitié des items de chacun des domaines est validée.

Au lycée, l'attestation est délivrée par le chef d'établissement sur proposition du professeur principal, après consultation de l'équipe pédagogique de la classe.

Le livret personnel de compétences est renseigné par le professeur principal et, dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté ainsi que dans les établissements régionaux d'enseignement adapté, par l'enseignant de référence de chaque division, après consultation de l'équipe pédagogique de la classe.



#### 5 - Mise en œuvre

L'effort d'équipement et de connexion à l'internet des écoles, des collèges et des lycées, engagé par les collectivités territoriales en partenariat avec les services de l'éducation nationale, est de nature à favoriser l'accès du plus grand nombre d'élèves aux usages des TIC et à la généralisation du B2i.

Les dispositions de la présente circulaire s'appliquent dès sa parution au Bulletin officiel de l'éducation nationale (B.O.), dans les écoles, les collèges, les lycées et les CFA et SA gérés par des EPLE.

Il appartient aux responsables pédagogiques de prendre les mesures les plus appropriées pour assurer la transition entre l'ancien et le nouveau dispositif pour les élèves déjà engagés dans le processus de validation.

La sensibilisation aux enjeux, la formation et l'accompagnement pédagogique des enseignants sont indispensables pour le développement des usages en matière de technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement. Ils s'imposent en vue de la généralisation rapide du B2i. À cet effet, la généralisation de l'inscription du C2i niveau 2 "enseignant", tant en formation initiale qu'en formation continue, devrait contribuer à l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires.



#### Annexe III du B.O n° 29 du 20 juillet 2006 à propos du B2I - Lycées

#### I) Orientations pédagogiques

Les compétences à acquérir pour la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication résultent d'une combinaison de connaissances, de capacités et d'attitudes à mobiliser dans des situations concrètes.

Les connaissances, capacités et attitudes ci-après sont donc un fondement pour la mise en œuvre de ces compétences. Les contenus pédagogiques sont organisés en cinq domaines communs aux trois niveaux.

### <u>Domaine 1 : S'approprier un environnement informatique de travail</u>

#### Connaissances principales

Un environnement informatique permet grâce à des logiciels d'acquérir, stocker, traiter des données codées pour produire des résultats.

Les environnements informatiques peuvent communiquer entre eux et en particulier en réseau.

#### **Objectif**

Gérer son espace de travail dans un environnement en réseau. Capacités

L'élève doit être capable de :

- organiser son espace de travail;
- être autonome dans l'usage des services et des outils ;
- être responsable vis à vis des services et outils et conscient des coûts d'usage.



#### **Domaine 2: Adopter une attitude responsable**

#### **Connaissances principales**

Des lois et des règlements régissent l'usage des TIC. La validité des résultats est liée à la validité des données et des traitements informatiques.

#### **Objectif**

Être un utilisateur impliqué dans le respect des règles et des usages de l'informatique et de l'internet.

#### **Capacités**

L'élève doit être capable de :

- connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à l'informatique et à l'internet ;
- protéger sa personne et ses données ;
- faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement ;
- participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles.

### <u>Domaine 3 : Créer, produire, traiter, exploiter des données</u>

#### Connaissances principales

L'adéquation entre la nature des données et le type de logiciel détermine la pertinence du résultat des traitements. Objectif

Concevoir, réaliser et publier des documents numériques. Capacités

L'élève doit être capable de :

- concevoir des documents numériques en choisissant le logiciel, le service ou le matériel adapté ;
- exploiter des données ou des documents numériques ;
- coopérer à la réalisation collective d'un document ;
- modifier un ou plusieurs paramètres d'une situation simulée ou modélisée.



#### **Domaine 4: S'informer, se documenter**

#### **Connaissances principales**

Les outils de recherche utilisent des critères de classement et de sélection de l'information.

#### **Objectif**

Construire une démarche de recherche auto nome en prenant en compte les possibilités et les limites des ressources disponibles sur les réseaux.

#### **Capacités**

L'élève doit être capable de :

- consulter des bases documentaires en mode expert ou avancé;
- choisir et consulter des ressources ;
- identifier, trier et évaluer les informations.

#### **Domaine 5 : Communiquer, échanger**

#### Connaissances principales

Il existe des outils de communication permettant des échanges en mode direct ou en mode différé.

#### **Objectif**

Communiquer, échanger et publier avec les technologies de l'information et de la communication de façon autonome. Capacités

L'élève doit être capable de :

- produire et diffuser un message ou un commentaire en choisissant le mode de communication, privé ou public en mode direct ou différé, selon l'information à diffuser;
- recevoir un message y compris avec pièces jointes ou un commentaire.



#### II) Modalités d'évaluation

L'évaluation des compétences du brevet informatique et internet lycée fait l'objet d'un travail régulier tout au long de la scolarité au lycée.

Tous les enseignants sont susceptibles de contribuer à la validation de ces compétences.

La liste des connaissances, capacités et attitudes faisant l'objet d'une feuille de position élève sera publiée dans la circulaire de mise en œuvre de cet arrêté.

Cette feuille de position suit l'élève jusqu'à l'obtention du brevet informatique et internet lycée et renseigne ainsi sur la progression de ses acquisitions.



#### Feuilles de position de l'élève

- Vous pouvez télécharger et imprimer les feuilles de position individuelle à cette adresse.





## Attestations officielles d'obtention du BII-Lycées

**Brevet Informatique** et Internet ATTESTATION Année scolaire 20.... - 20.... Le Brevet informatique et internet niveau lycée est délivré à : élève ou apprenti(e) de la classe de conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i. ministère Cachet de l'établissement Le Chef d'établissement L'élève Fait le

 Vous pouvez télécharger et imprimer les attestations délivrées par le chef d'établissement à cette adresse.



#### L'application GIBII

Gibii (Gestion informatisée du B2i) est une application web développée par des membres du CATICE de l'académie de Bordeaux qui permet de gérer la validation des items du B2i.

Un serveur académique héberge cette solution qui permet de gérer l'ensemble des établissements du premier et du second degré. Lorsqu'un élève change d'établissement, les items validés sont transférés.

Pour l'académie de Versailles, l'inscription se fait en ligne à cette adresse.

L'inscription doit au préalable s'accompagner d'une concertation entre les enseignants et la direction de l'établissement.

Lorsque l'établissement est prêt, munissez-vous du code RNE de votre établissement puis rendez-vous sur la page d'inscription

En savoir plus!



#### L'application SACoche.

SACoche : outil des gestion des compétences du socle commun.

La mission Tice a choisi de proposer SACoche aux établissements de l'académie de Versailles. Cette application permet de gérer les validations des items du socle commun et de n'importe quelle compétence. La documentation complète est disponible sur le site Sacoche.

ATTENTION: les items du B2i doivent toujours être validés dans Gibii car cette application demeure l'application officielle.

Vous pouvez par contre valider les items du B2i en doublon dans SACoche.

En savoir plus!



## Deuxième partie :

## Valider le Bll en Lettres-Histoire

- Les domaines de compétences

Domaine 1:

s'approprier un environnement informatique de travail

Domaine 2:

adopter une attitude responsable

Domaine 3:

créer, produire, traiter, exploiter des données

Domaine 4:

s'informer, se documenter

Domaine 5:

communiquer, échanger

- Table récapitulative des items
- Table des activités proposées



#### Domaine 1:

s'approprier un environnement informatique de travail

#### **Domaine 2:**

adopter une attitude responsable

#### **Domaine 3:**

créer, produire, traiter, exploiter des données

#### **Domaine 4:**

s'informer, se documenter

#### **Domaine 5:**

communiquer, échanger



#### **Domaine 1:**

## S'approprier un environnement informatique de travail

#### **Objectifs:**

Gérer son espace de travail dans un environnement en réseau.

#### Connaissances principales:

Un environnement informatique permet d'acquérir, stocker, traiter des données codées pour produire des résultats.

Les environnements informatiques peuvent communiquer entre eux et en particulier en réseau.

#### Capacités:

L'élève doit être capable de :

- organiser son espace de travail;
- être autonome dans l'usage des services et des outils ;
- être responsable vis-à-vis des services et outils et conscient des coûts d'usage.

#### Les items à valider :

- L.1.1 Je sais choisir les services, matériels et logiciels adaptés à mes besoins.
- L.1.2 Je sais structurer mon environnement de travail.
- L.1.3 Je sais régler les principaux paramètres de fonctionnement d'un périphérique selon mes besoins.
- L.1.4 Je sais personnaliser un logiciel selon mes besoins.
- L.1.5 Je sais m'affranchir des fonctions automatiques des logiciels (saisie, mémorisation de mots de passe, correction orthographique, incrémentation...).
- L.101 Je sais utiliser une plate-forme de travail de groupe.



#### L.1.1

## Je sais choisir les services, matériels et logiciels adaptés à mes besoins

#### Pistes d'activités :

Pour la réalisation d'un dossier, la préparation d'un exposé ou lors d'un travail de groupe, les élèves sont amenés à faire des choix. L'élève peut choisir un poste connecté au réseau parce qu'il veut pouvoir stocker ses données dans un dossier partagé. Il peut choisir de faire une liste avec un tableur plutôt qu'un traitement de texte parce qu'il sait qu'il aura besoin de trier les données. Il peut connecter un appareil photo numérique et avoir à choisir parmi plusieurs logiciels de traitement d'images numériques celui qui lui permettra de retoucher comme il le souhaite les photos transférées. Il peut placer certaines données dans un espace de stockage sur Internet parce qu'il veut les partager avec des partenaires distants. S'il a une difficulté, il peut choisir d'utiliser l'aide et/ou de poser la question sur un forum spécialisé parce qu'il sait que sa question sera utile à d'autres utilisateurs du forum, etc.

#### Conditions pour l'évaluation :

La validation de cet item nécessite que l'élève soit mis en situation d'avoir à choisir de façon autonome des services, matériels ou logiciels afin de réaliser une activité, et qu'il montre par ses actes ou ses explications qu'il fait des choix raisonnés.

#### Propositions d'activités :

- Présenter un exposé dans le cadre d'une situation en Histoire-Géographie : Choisir un logiciel de présentation pour l'exposé (présentation plutôt que tableur ou traitement de texte) ; Vérifier la compatibilité de la version du logiciel choisi avec celle disponible en salle de classe pour la présentation de l'exposé.
- Choisir le logiciel adapté à la fabrication d'un « questionnaire » de révisions



#### L.1.2

## Je sais structurer mon environnement de travail

Il s'agit de personnaliser son environnement de travail en structurant des favoris ou marque-pages, en créant des raccourcis, une arborescence sur le poste de travail et sur des espaces de stockage distants.

#### Pistes d'activités :

Tout élève ayant à sa disposition un espace personnel de travail numérique (session sur un poste de travail, espace personnel sur Internet, espace de stockage tel que dossier ou clé USB) est amené à le structurer. À défaut toute activité collective générant un grand nombre de fichiers (TPE, PPCP, projet d'action culturelle...) fournit l'occasion de développer et d'observer cette compétence chez les élèves auxquels on demandera de construire une arborescence pour classer les fichiers selon des critères définis (thème, nature, origine, taille...). Cette activité peut être réalisée de la même façon à partir de favoris/marque-pages.

#### Conditions pour l'évaluation :

La validation de cet item nécessite la démonstration par l'élève de la structuration d'au moins un environnement de travail (espace de stockage, favoris/marque-pages...) afin de faciliter la recherche de documents produits ou découverts.

#### **Propositions d'activités:**

- Depuis son espace numérique de travail, après une séance en relation avec le professeur documentaliste, créer des raccourcis dans le navigateur internet vers les principaux sites de recherches en Histoire-Géographie.



#### L.1.3

## Je sais régler les principaux paramètres de fonctionnement d'un périphérique selon mes besoins

On s'intéresse à la manière dont l'élève utilise l'imprimante, mais également d'autres périphériques. L'élève doit savoir que l'on peut modifier les paramètres de leur fonctionnement, comme la résolution de l'écran, la sortie son... Il doit être capable par exemple, d'imprimer en brouillon, de désactiver le son à l'ouverture ou la fermeture d'une session, de numériser un document en noir et blanc ou en couleur.

#### Pistes d'activités :

On peut valider cet item par exemple pour l'élève qui choisit d'imprimer son dossier TPE en construction en mode brouillon et deux pages par feuille. Un élève peut également faire une démonstration virtuelle de sa capacité à maîtriser les fonctions usuelles d'un périphérique (si je n'avais pas eu besoin de numériser en couleur, j'aurais pu paramétrer le fonctionnement du scanneur de la manière suivante...).

La mise en évidence de la taille d'une image numérisée en haute définition permet de faire prendre conscience à l'élève de la nécessité de paramétrer les périphériques en fonction de ses besoins.

#### Conditions pour l'évaluation :

Pour valider cet item, l'élève doit pouvoir faire la démonstration d'une bonne maîtrise de plusieurs des principaux paramètres permettant de faire fonctionner un périphérique. La liste proposée n'est qu'indicative. On peut tout à fait valider cet item avec d'autres périphériques.

#### Propositions d'activités :

- L'impression du dossier de CAP en Histoire-Géographie, en brouillon d'abord, puis en deux exemplaires de qualité.

#### Les domaines de compétences



#### L.1.4

## Je sais personnaliser un logiciel selon mes besoins

Il s'agit par exemple de savoir personnaliser la barre d'outils d'un logiciel, programmer un enregistrement automatique des données, modifier l'espace de stockage défini par le logiciel.

#### Pistes d'activités :

L'élaboration d'un document (rapport de stage, TPE, dossier thématique) nécessitant l'intégration d'images, de textes, de tableaux, etc. permet de mettre en évidence la maîtrise du logiciel utilisé, concernant notamment l'enregistrement de son travail (fréquence et lieu de sauvegarde), la personnalisation des barres d'outils pour faciliter la modification des différents éléments du document (images, textes, son...). Les logiciels de restauration de configuration permettent de laisser aux élèves la possibilité de développer et de montrer cette maîtrise sans perturber les autres utilisateurs du logiciel.

#### Conditions pour l'évaluation :

Pour valider cet item, l'élève doit pouvoir faire la démonstration de la bonne maîtrise d'un logiciel (de production, de simulation, de courrier électronique...). La liste proposée n'est qu'indicative. On peut tout à fait valider cet item avec d'autres personnalisations. En revanche, cette maîtrise de la personnalisation ne doit pas se cantonner à un point particulier, elle doit révéler le réflexe et la capacité à utiliser les options offertes.



#### L.1.5

# Je sais m'affranchir des fonctions automatiques des logiciels (saisie, mémorisation de mots de passe, correction orthographique, incrémentation...)

Les logiciels proposent de plus en plus des fonctions automatiques. L'élève de lycée doit savoir faire, en cas de besoin un autre choix que celui qui lui est suggéré par défaut, voire désactiver la fonction automatique.

#### Pistes d'activités :

Ces fonctions automatiques sont très courantes, notamment dans les logiciels de traitement de texte, les tableurs, les navigateurs, les logiciels de courrier.

#### Conditions pour l'évaluation :

Pour valider cet item, il faut que l'élève puisse faire la démonstration qu'il sait refuser certaines propositions automatiques, mais surtout qu'il soit capable de justifier son choix. Exemples : refus d'une correction orthographique dans un traitement de texte, de la saisie semi-automatique d'une url, d'une adresse électronique, d'une date... La validation de cet item se fera plus logiquement par explication de l'élève que par son observation, l'objectif étant qu'il soit capable de faire ces choix quand il travaille en autonomie.

#### Propositions d'activités :

- Travailler en classe sur les correcteurs orthographiques et les possibilités d'erreur. Demander ensuite à l'élève de justifier ses choix de correction au cours d'un exercice précis ou à l'occasion d'un autre travail numérique.



## L.101 (Item optionnel) Je sais utiliser une plate-forme de travail de groupe

On entend ici par plate-forme de travail un environnement numérique de travail ou un outil centralisateur d'informations et de ressources, permettant à un groupe de travailler ensemble grâce à des fonctionnalités qui permettent d'organiser les actions individuelles.

#### Pistes d'activités :

Un élève peut faire la démonstration de la maîtrise de cet item lors de la réalisation d'un dossier ou d'un compte rendu nécessitant l'intégration de données récupérées sur une plate-forme de travail de groupe.

### Domaine 2:



#### Adopter une attitude responsable

#### **Objectifs:**

Être un utilisateur impliqué dans le respect des règles et des usages de l'informatique et de l'Internet.

#### Connaissances principales:

Des lois et des règlements régissent l'usage des TIC.

La validité des résultats est liée à la validité des données et des traitements informatiques.

#### Capacités:

L'élève doit être capable de :

- connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à l'informatique et à l'internet;
- protéger sa personne et ses données ;
- faire preuve d'esprit critique face à l'information et à son traitement;
- participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles.

#### Les items à valider :

- L.2.1 Je connais la charte d'usage des TIC de mon établissement.
- L.2.2 Je protège ma vie privée en réfléchissant aux informations personnelles que je communique.
- L.2.3 J'utilise les documents ou des logiciels dans le respect des droits d'auteurs et de propriété.
- L.2.4 Je valide, à partir de critères définis, les résultats qu'un traitement automatique me fournit (calcul, représentation graphique, correcteur...).
- L.2.5 Je suis capable de me référer en cas de besoin à la réglementation en vigueur sur les usages numériques.
- L.2.6 Je sais que l'on peut connaître mes opérations et accéder à mes données lors de l'utilisation d'un environnement informatique.
- L.2.7 Je mets mes compétences informatiques à la disposition des autres.



#### L.2.1

## Je connais la charte d'usage des TIC de mon établissement

La charte d'usage des TIC, indispensable dans un milieu éducatif, précise les conditions d'utilisation des services et du matériel. Elle a pour principal objectif de sensibiliser, de protéger et de responsabiliser les élèves.

La charte doit donc être présentée et expliquée aux élèves. Elle doit être consultable facilement.

#### Pistes d'activités :

Le travail d'appropriation de la charte peut être réalisé notamment dans le cadre de l'E.C.J.S.

#### **Conditions pour l'évaluation:**

L'item sera validé si l'élève peut expliciter, oralement lors d'exposés ou dans un rapport annexé à sa production, et notamment lorsqu'il a travaillé en autonomie, les éléments de la charte d'usage qu'il a mis en œuvre.

#### Propositions d'activités:

- Répondre à un questionnaire simple pour vérifier la lecture et la compréhension de la charte.



#### L.2.2

## Je protège ma vie privée en réfléchissant aux informations personnelles que je communique

Lors de toute navigation, les élèves peuvent être confrontés à une demande d'informations personnelles (sur des forums, par l'intermédiaire de formulaires...).

Fournir ces informations peut entraîner des risques (courriers non désirés, atteinte à la vie privée, sollicitations...).

L'élève doit être capable de déceler ces risques et d'adopter une attitude appropriée.

#### Pistes d'activités :

Ces échanges peuvent avoir lieu notamment dans le cadre de l'E.C.J.S.

#### **Conditions pour l'évaluation :**

Cet item peut être validé pour l'élève qui fait la preuve de cette attitude au cours de débats argumentés, d'échanges, ou dans ses déclarations.

#### Propositions d'activités :

- Étudier le règlement de Facebook et faire remarquer aux élèves que toutes les informations publiées appartiennent définitivement à Facebook.



#### L.2.3

## J'utilise les documents ou des logiciels dans le respect des droits d'auteur et de propriété

L'élève doit être capable de repérer les droits d'auteur liés à un logiciel ou à un document (textes, images, sons, films...) et d'adopter une attitude appropriée afin de ne pas léser l'auteur, les ayants droit et/ou les propriétaires.

#### Pistes d'activités :

Rechercher des sites Internet offrant des œuvres et/ou des logiciels réutilisables et spécifiant leurs conditions d'utilisation.

Lors d'une production, notamment par un groupe, demander la rédaction d'une page liée au droit d'usage de la production.

#### Conditions pour l'évaluation :

Toutes productions ou diffusions associant des documents extérieurs à l'activité peuvent donner lieu à la validation de cet item.

#### Propositions d'activités:

- Le travail sur la source des documents peut être une opportunité d'aborder le droit d'auteur.



#### L.2.4

## Je valide, à partir de critères définis, les résultats qu'un traitement automatique me fournit (calcul, représentation graphique, correcteur...)

Le traitement informatique se fait à partir de données et d'un algorithme (suite organisée de calculs). L'un ou l'autre de ces éléments peut être mal choisi ou mal saisi, et induire des résultats ou des représentations erronés. L'élève doit prendre l'habitude de solliciter ses connaissances pour apprécier ces résultats.

#### Conditions pour l'évaluation :

L'item peut être validé pour tout élève qui met en œuvre des stratégies pour s'assurer de la justesse d'un résultat quand il utilise un traitement informatique, dans des contextes variés (résultat d'un calcul, validité d'un graphique, d'une correction orthographique, d'une traduction automatique...).

#### **Propositions d'activités:**

- Dans le cadre de la séance sur l'item 1.5, le prolongement logique est la validation du choix de l'élève par l'utilisation des outils papiers habituels (dictionnaires, livres de conjugaison, etc).



#### L.2.5

## Je suis capable de me référer en cas de besoin à la réglementation en vigueur sur les usages numériques

La connaissance exhaustive des réglementations n'est pas l'objet de cet item. Il a comme objectif de vérifier la capacité d'un élève à pouvoir se référer à des sites de confiance lui permettant de s'informer sur la réglementation en vigueur.

#### Pistes d'activités :

Recherches sur des points précis du droit en fonction des besoins (droit à l'image avant publication de photos, droit d'auteur avant téléchargement d'un document...).

#### **Conditions pour l'évaluation :**

Il peut être validé quand l'élève est capable de trouver ces informations en autonomie.

#### Propositions d'activités :

- Dans le cadre de la constitution d'un dossier, l'élève peut être amené à devoir justifier la diffusion un document en recherchant l'autorisation prévue dans la réglementation du site consulté.